

Titel: Draft, [Case] 097-4880

Citation: "Draft, [Case] 097-4880", i *Louis Hjelmslev og hans kreds*, s. 1. Onlineudgave fra Louis Hjelmslev og hans kreds: https://tekster.kb.dk/catalog/lh-texts-kapsel_097-shoot-workidacc-1992_0005_097_Case_4880/facsimile.pdf (tilgået 18. juli 2024)

Anvendt udgave: Louis Hjelmslev og hans kreds

Ophavsret: Materialet kan være ophavsretligt beskyttet, og så må du kun bruge det til personlig brug. Hvis ophavsmanden er død for mere end 70 år siden, er værket fri af ophavsret (public domain), og så kan du bruge værket frit. Hvis der er flere ophavsmænd, gælder den længstlevendes dødsår. Husk altid at kreditere ophavsmanden.

"Cas relatif" deuz 194, 170.

p. 633 ff.: postposition - dérivance - *-je*.

Les grammairiens ne font pas de distinction entre les dérivances amellées et les postpositions. Or... Mais si, primitivement, il n'y avait pas de dérivance proprement dite, il en existe une dans l'état actuel de la langue... ce qui caractérise les dérivances amellées et les différences des postpositions, c'est la faculté qu'elles ont de développer un *je* dit pronominal lorsqu'elles se joignent à un nom muni de la suffixation possessive de la 3^e personne ou à certains pronoms. [Ex. *ev-i 'sa maison'*; *ev-i-n-in*, *te ev-i-n-i*, etc.] Cependant il existe un suffixe qui est à la limite de ces deux fonctions. C'est le suffixe *-je*... Il développe, quand c'est nécessaire, un *je* pronominal, comme les dérivances amellées, et peut être considéré comme étant la marque du cas relatif, mais il comporte aussi des emplois qui ne cadrent pas avec la dérivance.

Ti-fjelle p. 1134: la particule *-je* était anciennement une postposition comparative régissant le génitif des pronoms du même titre que *gibi*...

Remarque p. 633: Le suffixe *-je* n'était pas le seul à présenter cette particularité en norrois ancien.

La postposition *siz* a été sur le point de devenir dérivance amellée, mais cette évolution s'est arrêtée au *XIII*^e siècle. [*siz* = 'mais'; *hvege med a pronominal*.]

D'autre part, l'oronois ancien avait, comme les autres langues turques, son cas comparatif avec pour dérivances *-leyin* (-*jileyin*) et *-je*. Le cas n'existe plus, en ce sens que *-leyin* est sorti de l'usage - et que *-je* n'exprime plus une comparaison, mais un rapport plus vague qui nous a fait adopter le terme de «cas relatif». On pourrait dire aussi «cas comparatif-relatif».

p. 635: le suffixe *-je* (-*jek*, etc.) est employé comme:

- a. suffixe de dérivation proprement dite...
- b. suffixe dénominatif et augmentatif (cf. p. 323).
- c. élément constitutif de certains suffixes oronois.
- d. postposition - dérivance.

p. 636: la postposition - dérivance *-je* est employée comme:

- 1^o postposition de comparaison quantitative et (par voie de conséquence) comme postposition limitative;
- 2^o postposition de comparaison qualitative;
- 3^o — exprimant une idée de conformité;
- 4^o dérivance de cas relatif.